

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE ZORN



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Séance du Conseil communautaire du 02 mars 2020

INTRODUCTION et RAPPEL SUR LA PRESENTATION DU BUDGET et DU DEBAT

D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La préparation budgétaire

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (budget supplémentaire, décision modificative).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chaque section doit être présentée en équilibre. L'exécution budgétaire fait, normalement, ressortir un excédent de fonctionnement. Celui-ci est utilisé en priorité pour le remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constitue l'autofinancement qui participe au financement des investissements prévus.

Le vote du budget doit être précédé du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB)

Instauré par la loi du 6 février 1992, le DOB est obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants ou au sein d'un EPCI comprenant une commune de 3500 habitants et plus (article L2312-1 du CGCT). L'article 107 de la loi NOTRE du 07/08/2015 a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientation budgétaire. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication du rapport. Désormais, le rapport comporte des informations relatives au personnel (structure du personnel, dépenses de personnel, ...)

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport doit être transmis obligatoirement aux communes-membres et publié sur le site internet de la collectivité.

Etape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités, le DOB doit donc permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Nous aborderons dans un premier temps, la situation financière globale avec son impact sur notre territoire, et, dans un second temps, nous présenterons les grandes lignes de l'exécution budgétaire 2019 avec un visuel sur les évolutions des principaux postes de dépenses et de recettes et sur la structure de la dette de la CCBZ.

I/ LE CONTEXTE ECONOMIQUE BUDGETAIRE NATIONAL ET LES DISPOSITIONS PRISES EN LOI DE FINANCES INTERESSANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

A/ CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE

Dans ces dernières prévisions, le Fonds Monétaire International confirme un affaiblissement de la croissance mondiale, lié aux nombreuses incertitudes actuelles : accord commercial sino-américain, Brexit, situation au Moyen Orient, surendettement mondial, mouvements sociaux en France, ...

Ainsi, même si la croissance française résiste mieux que celle de ces voisins européens, il n'empêche que la prévision de croissance du gouvernement, qui était de 1,7 % pour 2019 il y a un an, a été revue à la baisse (1,4 % en réalité ce qui représente un écart de 20 %). La perspective pour 2020 est autour de 1,3%.

L'inflation serait quant à elle moins forte qu'envisagée, puisqu'elle serait de +1,2% en 2019 selon les dernières prévisions gouvernementales contre une prévision de 1,4% en 2018 à la même période.

Notons également que le déficit public qui était passé sous le seuil des 3 % en 2017 (2,7 %) ré augmente en 2019 et en 2020 pour repasser au-dessus du seuil (3,1%) alors que la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 tablait sur un déficit de 1,4% en 2020 !! Dans la mesure où la volonté de limiter le déficit a pour but de limiter la dette publique, l'objectif d'une décade de la dette publique semble désormais inatteignable.

Or plus les comptes de l'Etat sont mauvais, plus les collectivités territoriales sont en danger.

B/ LES GRANDES LIGNES DE LA LOI DE FINANCES 2020 INTERESSANT LE SECTEUR COMMUNAL

La Loi de Finances pour 2020 traduit la volonté gouvernementale de poursuivre la politique de réduction de la dépense publique, avec les arbitrages suivants :

- Stabilisation du montant de la DGF
- Maintien du FPIC à 1 Milliard d'€
- Baisse de la DCRTP de 45M€
- Stabilité des dotations de soutien à l'investissement local

La réforme de la fiscalité locale : la loi de finances poursuit le mouvement de dégrèvement de la taxe d'habitation pour les résidences principales, sous condition de revenus. Après une première baisse de 30% en 2018 et 65% en 2019, 80% des foyers ne paieront plus aucune taxe d'habitation sur leur résidence principale dès 2020. Pour les 20% des ménages restants, une suppression progressive sera mise en place jusqu'en 2023, date définitive de la suppression de la TH pour l'ensemble des foyers.

Cette perte de recette pour le bloc communal sera compensée dès 2021 par :

- Le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti aux communes, avec application d'un mécanisme de neutralisation (coefficient correcteur) afin que chaque commune perçoive autant après la réforme qu'avant.
- Le versement d'une fraction de la TVA nationale aux EPCI. Ces derniers perdent donc tout pouvoir sur les taux. En effet, en 2021 sera calculé le % de TVA permettant de compenser la TH, et cette fraction sera appliquée pour les années suivantes, sur le produit national de la TVA. Même si celle-ci sera normalement dynamique, puisqu'elle suit le taux de croissance, les intercommunalités n'auront aucun levier.

Cette réforme aura des incidences sur les différents indicateurs qui ne sont pas encore entièrement appréhendées aujourd'hui. Le gouvernement doit remettre un rapport à ce sujet avant le 31/07/2020

C'est donc dans un contexte relativement incertain que la Communauté de Communes doit parvenir à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, assurer un développement équilibré du territoire, tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.²

II/ ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET FISCALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Evolution de la population (territoire de la CCBZ)

	2017	2018	2019
Population INSEE	17215	17239	17410
Population DGF	17238	17260	17432

Evolution des principaux ratios financiers	2017	2018	2019	Moyenne nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	162,21	149,63	150,72	293,00
Produits des impositions directes/population	191,00	198,14	204,36	153,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	236,27	245,70	257,49	342,00
Dépenses d'équipement brut/population	35,88	187,60	219,80	78,00
En cours de la dette/population	11,31	2,00	114,88	199,00
DGF/population	26,87	26,57	27,07	43,00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonc	21,06%	22,29%	23,49%	37,90%
Dépenses de fonc et remb dette en capital/recettes réelles de fonc	72,44%	64,68%	59,31%	92,20%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonc	15,19%	76,35%	85,36%	22,70%
En cours de la dette/recettes réelles de fonc	5,00%	1,00%	45,00%	58,30%

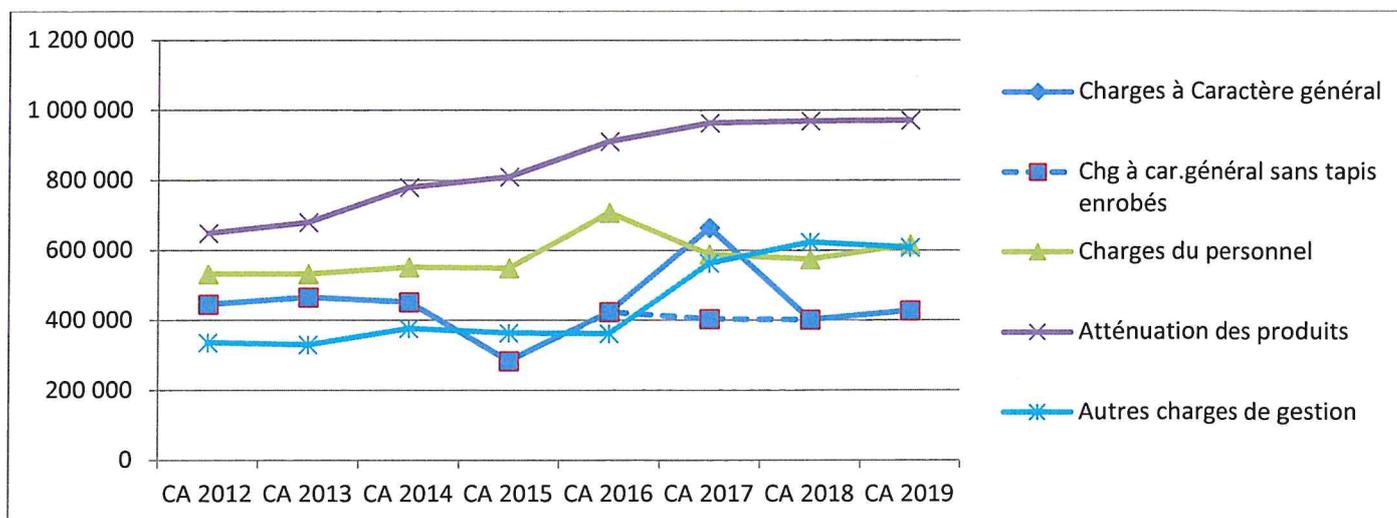
A. L'EVOLUTION BUDGETAIRE DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	€/ hab CCBZ	€/ hab strate (chiffres 2017)
Charges à Caractère général	445 734	466 162	452 562	283 800	423 559	664 274	402 278	427 269	23	81
Charges du personnel	531 834	532 096	550 970	548 657	707 554	588 037	574 079	616 365	33	112
Atténuation des produits	648 550	679 811	780 139	810 311	911 204	964 323	969 684	971 478		
Autres charges de gestion	336 330	330 547	376 752	364 097	362 467	563 248	623 205	608 115		
Charges financières	41 192	34 689	29 457	24 067	18 464	12 641	6 589	742		
Charges exceptionnelles	0	1 000	0	12 775	0	0	0	0		
Opérations d'ordre	615 959	649 481	687 111	692 161	739 196	874 255	825 815	794 887		
Total dépenses	2 619 599	2 693 786	2 876 991	2 735 866	3 162 444	3 666 778	3 401 650	3 418 856		
	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019		
Dépenses réelles de FONC	2 003 640	2 044 305	2 189 880	2 043 706	2 423 248	2 792 523	2 575 835	2 623 969		
% d'évolution							-7,76%	1,87%		

Recettes de fonctionnement	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	€/ hab CCBZ	€/ hab strate (chiffres 2017)
Produits services et domaine	6 725	8 644	7 831	8 759	6 942	7 352	7 982	10 833		
Impôts et taxes	2 758 933	2 914 535	3 213 386	3 203 610	3 256 907	3 399 018	3 524 928	3 691 282	202	153
Dotations et sub reçues	973 818	951 213	892 508	754 139	641 745	573 029	600 359	595 768	34	43
Autres produits de gestion	15 305	10 277	9 185	70 704	65 010	67 778	81 223	163 170		
Atténuations de charges	796	2 388	17 185	1 335	94 225	3 216	1 444	17 086		
Produits financiers	36	0	0	0	0	0	0	0		
Produits exceptionnels	2 648	3 926	6 181	0	6 161	17 019	13 796	4 738		
Opérations d'ordre	58 842	66 070	93 390	110 444	117 959	114 802	112 765	376 051		
Total recettes	3 817 103	3 957 053	4 239 666	4 148 991	4 188 949	4 182 214	4 342 497	4 858 928		
Solde de l'exercice	1 197 504	1 263 267	1 362 675	1 413 124	1 026 505	515 436	940 847	1 440 072		
Excédent/déficit reporté	488 168	309 967	367 695	341 832	345 675	301 147	416 583	347 936		
Solde	1 685 672	1 573 234	1 730 370	1 754 957	1 372 180	816 583	1 357 430	1 788 008		

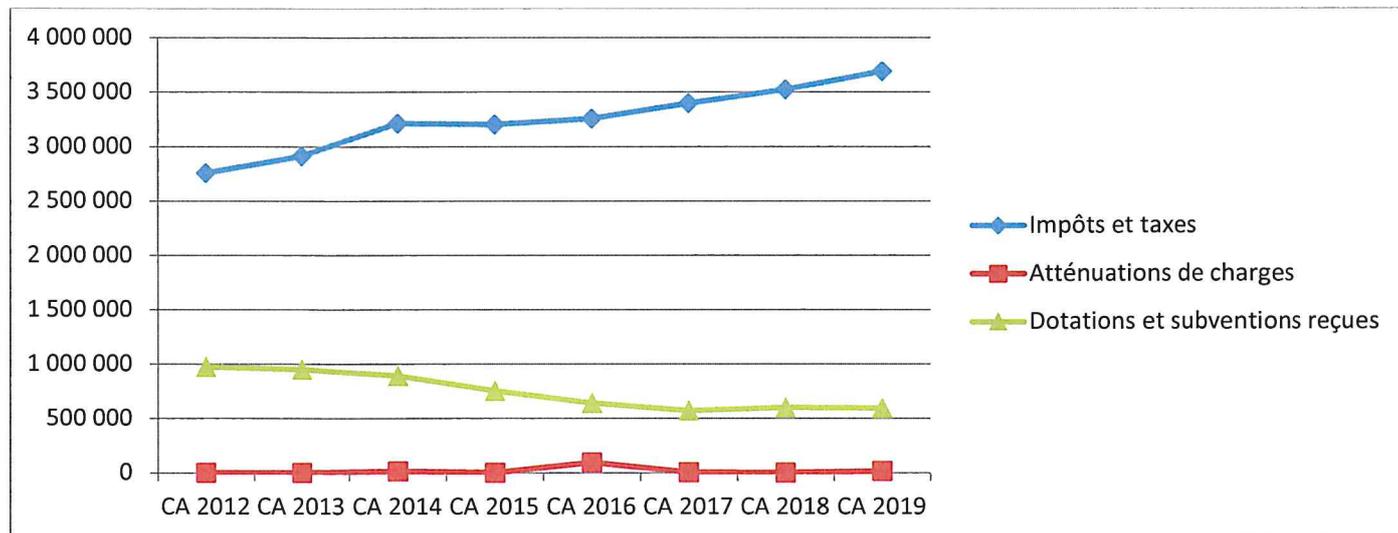
Evolution des principaux postes de dépenses de fonctionnement :



La Communauté de Communes n'est pas concernée par les contrats financiers Etat-collectivités. Toutefois, tous les moyens sont mis en œuvre pour maîtriser les dépenses de fonctionnement. Celles-ci ont augmenté de 1,87% entre 2018 et 2019 essentiellement du fait des travaux d'entretien sur les circuits découverts et sur la voirie. Ces travaux sont en réalité difficilement maîtrisables puisque dépendent d'éléments extérieurs (météo, taux de fréquentation, ...). Les charges de personnel, en hausse, retrace la volonté d'avancer sur le schéma de mutualisation et un agent contractuel a été recruté à cet effet.

Les autres postes sont stables.

Evolution des principaux postes de recette de fonctionnement :



La 1^{ère} étape de la réforme de la taxe d'habitation a pris effet en 2018. Les dégrèvements accordés sont entièrement compensés par l'Etat. Le chapitre des impôts et taxes est en hausse de près de 5%, ce qui prouve le dynamisme des bases de fiscalité du territoire.

Atténuat = de chq non significatives.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Immobilisation incorporelles	15 009	630 026	172 027	368 635	388 442	366 546	444 104	1 249 882
Immobilisation corporelles	35 783	77 152	60 544	122 340	200 899	44 094	78 326	68 349
Subvention d'équipement	400 000	0	249 816	0	359 455	0	0	0
Opération d'équipement	2 904 026	1 212 217	1 466 803	1 832 976	876 309	192 650	2 571 336	2 213 741
Dotations et fonds divers	3 837	5 283	5 651	0				2 767
Emprunts	191 965	160 734	137 125	142 501	148 088	153 895	159 931	34 772
Autres immobilisations financières	0	0	67 500	0	40 000	0	0	0
Opérations pour compte de tiers	397 050	298 940	391 341	224 371	65 983	14 391	135 713	308 024
Opérations d'ordre	58 841	66 070	93 390	110 444	117 959	114 802	112 765	384 721
Total dépenses	4 006 511	2 450 422	2 644 197	2 801 267	2 197 135	886 378	3 502 175	4 262 256
Recettes d'investissement	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2018
Subvention d'investissement recue	136 419	689 903	275 906	145 238	285 867	21 254	59 643	19 979
Immobilisations incorporelles								700 000
Immobilisations corporelles	69 122	10 346	94 139	105 774	59 309	213 257	24 217	18 075
Immobilisations en cours								79 532
Dotations et affectations	1 507 954	1 725 983	1 435 030	1 524 581	1 651 776	1 219 560	636 601	1 267 449
Emprunts	0	0	0		0			2 000 000
Autres immobilisations financières	53 460	53 460	54 867	59 085	59 085	62 418	62 421	100 183
Opérations pour compte de tiers	422 861	486 728	203 700	155 951	67 317	9 452	38 311	184 377
Opérations d'ordre	615 959	649 481	687 111	692 161	739 196	874 255	825 815	816 824
Total recettes	2 805 775	3 615 901	2 750 752	2 682 790	2 862 550	2 400 196	1 647 008	5 186 419
Solde de l'exercice	-1 200 736	1 165 479	106 556	-118 477	665 415	1 513 818	-1 855 167	924 163
Excédent/déficit reporté	-463 346	-1 664 085	-498 606	-392 050	-510 527	154 889	1 668 706	-186 460
Solde	-1 664 082	-498 606	-392 050	-510 527	154 888	1 668 707	-186 461	737 703

Les dépenses d'équipement varient d'une année à l'autre. Elles représentent l'aboutissement des projets que la collectivité souhaite mener. Pour 2019, elles s'élèvent à 2,2 M€. Le PPI dont elles font partie, s'achèvera en 2020. Pour mener à bien la fin de ce PPI ambitieux (11,5M€ pour le budget principal) un recours à l'emprunt a été nécessaire à hauteur de 2 M€. Il s'agit du seul recours à l'emprunt de la mandature.

C. LA FISCALITE

Les bases d'imposition

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
TH	19 683 691	20 352 088	20 675 855	21 535 344	21 490 284	21 983 825	22 723 233	23 682 504	4,22%
FB	19 388 900	20 318 557	20 592 749	20 647 823	20 859 660	21 500 100	22 164 560	22 998 990	3,76%
FNB	490 611	497 453	505 538	520 983	543 759	552 059	554 583	556 075	0,27%
TP/CFE	7 594 254	7 873 066	8 465 494	8 584 229	8 808 315	8 739 101	9 009 894	9 173 389	1,81%

Comme évoqué plus haut, les bases de fiscalité du territoire restent dynamiques.

D. LA DGF

	DGF 2012	DGF 2013	DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017	DGF 2018	DGF 2019	CRCP totale
Contribution au redressement des comptes publics (CRCP)			-33 105	-80 774	-83 288	-39 036			-236 203
Dotation interco totale	469 525	459 798	424 544	327 047	240 562	182 160	182 736	203 013	
Dotation de compensation	309 704	304 022	300 720	294 157	288 465	280 449	274 593	268 288	
DGF totale	779 229	763 820	725 264	621 204	529 027	462 609	457 329	471 301	
		-1,98%	-5,05%	-14,35%	-14,84%	-12,55%	-1,14%	3,06%	

A compter de 2014 les collectivités territoriales ont été mises à contribution pour le redressement des finances publiques en supportant une baisse de leur dotation.

Depuis 2019, cette contribution est incluse dans l'enveloppe de répartition de la nouvelle Dotation Intercommunalité. C'est la première fois en 6 ans que la DGF est en hausse de (+3%) pour la CCBZ

E. STRUCTURE DE LA DETTE

Dans le cadre de la charte de bonne conduite d'une classification des produits structurés (grille « GISSLER »), la CCBZ présente à ce jour une dette sécurisée, 100% de l'endettement étant classé en A, soit le niveau de risque le plus faible.

- **Budget Principal : un encours de dette au 1^{er} janvier 2020 de 2 000 000€, soit 114€ par habitant et une capacité de désendettement de 1,2 an (pour mémoire, l'encours de la dette des EPCI à fiscalité additionnelle était en moyenne de 199€/hab. au 31 décembre 2017 – source : Observatoire fiscal de la DGCL).**

La dette est composée d'un seul emprunt contracté en décembre 2019 à taux fixe (0,89%) sur 18 ans.

- **Budget Assainissement : un encours de dette au 1^{er} janvier 2020 de 3 013 977€ et une capacité de désendettement de 1,5 an**

La dette se compose de 3 emprunts à taux fixes, dont la moyenne s'établit à 4,02%. L'emprunt à taux variable a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en 2013. Le taux au 1^{er} janvier est de 1,75%.

Aucun emprunt n'est à prévoir en 2020.

- **Budget Eau : un encours de dette au 1^{er} janvier 2020 de 210 000€ et une capacité de désendettement inférieure à 1 an**

La dette se compose d'un seul emprunt à taux fixe de 1,39%. Il se terminera en 2032.

Aucun emprunt n'est à prévoir en 2020.

- **Budget OM : un encours de dette nul au 1^{er} janvier 2020**

F. LE PERSONNEL

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi NOTRE, voici les éléments de présentation de la structure du personnel au 1^{er} janvier 2020 :

Statut	nombres d'agents	Homme	Femme
Non titulaire	2	1	1
Titulaire	11	3	8

Grade	Nb d'agent	ETP
Non titulaire	2	1
Adjoint administratif ppal 2 ^e classe	1	1
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	2	2
Attaché	2	1,6
DGS	1	1
Rédacteur	1	1
Rédacteur ppal 1 ^{ère} classe	1	0,9
Rédacteur ppal 2 ^e classe	1	1
Technicien	1	1
Technicien ppal 1 ^{ère} classe	1	1
	13	11,5

Evolution de la masse salariale :

CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
531 834	532 096	550 970	548 657	707 554	588 037	574 079	616 365

La masse salariale est en hausse du fait du recrutement d'un agent contractuel en charge du schéma de mutualisation et de la régularisation du régime indemnitaire.

+2% pour au -

G. LES REDEVANCES DES BUDGETS ANNEXES

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
------	------	------	------	------	------	------	------

OM - redevance	1 444 648	1 487 759	1 394 003	1 340 090	1 293 114	1 253 269	1 293 031	1 349 764
tarif	106,74	RI						

EAU - redevance	591 921	625 027	621 378	627 277	689 454	773 292	808 246	786 219
tarif	0,69	0,69	0,69	0,69	0,85	0,85	0,85	0,87
consommation (m3)	857 857	905 836	900 548	909 097	835 027	909 755	950 878	903 700

ASST - redevance	1 414 448	1 563 070	1 577 198	1 552 484	1 567 757	1 582 720	1 616 252	1 587 320
tarif	2,00	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10
consommation (m3)	707 224	744 319	751 047	739 278	746 551	753 676	769 644	755 867

III/ ETAT DE SITUATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

1. Rappel du contexte

Le Schéma de mutualisation communautaire 2014-2020 de la Basse-Zorn a été arrêté par le Conseil de Communauté le 14 décembre 2015. Il a été élaboré dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, applicable à tous les EPCI à fiscalité propre.

L'article L 5211-39-1 du CGCT stipule que, chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.

Notre schéma constitue une feuille de route des relations intercommunalité / communes-membres, pour la durée du mandat, tout en restant susceptible d'évolution dans une logique de pragmatisme.

Il a identifié des actions prioritaires susceptibles d'être déployées à court et moyen termes, parmi elles : la commande publique et les moyens techniques.

2. Historique et état de situation au 1^{er} janvier 2020

Les premières actions mises en œuvre en **2016** ont consisté à mutualiser le Système d'Information Géographique (SIG) communautaire avec ouverture d'un accès dématérialisé en visualisation-édition de données aux communes-membres (l'appliquatif étant hébergé sur le serveur communautaire).

Par ailleurs, une gestion électronique des documents (GED) a permis d'avancer dans le sens d'une dématérialisation et d'un traitement des courriers, contrats, factures, ... au niveau de la CCBZ et des communes de Hoerd et Gries. Il s'agit d'un pas en direction d'un partage de données dématérialisées.

* * * * *

L'année 2017 a permis de former plusieurs agents des communes-membres à l'utilisation du SIG mutualisé et de commencer à recenser les données de la Communauté et de l'ensemble des communes-membres, relatives à la commande publique et au parc de matériels et d'engins.

Elle a été riche en réunions :

- du **Comité de pilotage (COFIL)** associant le Bureau communautaire et les huit DGS,
- du **Comité technique (COTEC)** associant les huit DGS, sous l'égide de Jacques ECKERT, Vice-Président délégué à la mutualisation.

Deux groupes de travail associant des élus et techniciens intéressés, dédiés à chacune des deux problématiques (commande publique / matériels et engins), ont été constitués et se sont réunis. Ils ont formulés de très intéressantes propositions d'actions concrètes et proposé des pistes.

Il s'agit par exemple pour les marchés de préparer leur renouvellement dans un cadre mutualisé, sous couvert de groupements de commande avec accord-cadre, permettant la réalisation d'économies et, ou un niveau de prestation mieux adapté. Sera aussi interrogée la pertinence d'un partage d'usage ou d'une acquisition mutualisée de certains équipements techniques.

Pour ce qui est du SIG, la première étape susmentionnée doit être prolongée en complétant et actualisant les données existantes et aussi en intégrant de nouvelles couches (PLU, réseaux secs concédés, ...), pour enrichir l'outil et le faire gagner en fonctionnalités.

Une **charte de mutualisation** a été élaborée fin 2017 dans le cadre d'un travail concerté associant la Communauté de communes et ses communes-membres. Celle-ci permet désormais de définir des valeurs permettant de travailler ensemble et de préciser les conditions à respecter collectivement pour une mutualisation multiforme et respectueuse du pouvoir de décision de chaque collectivité. Elle permet de s'engager sur un cadre de référence partagé afin de construire le projet de mutualisation. La charte ne possède pas de valeur réglementaire. Elle engage ses signataires par la formalisation d'un accord de volontés politiques et d'un accord de méthode entre les communes-membres et la Communauté de communes. Elle traduit la volonté de coopération et de transparence qui caractérise les travaux de structuration du projet de mutualisation. La charte vise à définir le cadre du projet de mutualisation, les enjeux et les objectifs poursuivis mais également les conditions de mise en œuvre, les domaines concernés et la méthode. Elle réaffirme le renforcement d'une culture territoriale et des liens de solidarité entre les communes-membres et la Communauté de communes.

Cette charte a été approuvée par le Conseil de Communauté le 18 décembre 2017, puis transmise aux communes-membres.

* * * * *

L'année 2018 a permis d'avancer sur divers plans :

- la charte de mutualisation a été approuvée par l'ensemble des communes-membres ;
- le recensement des marchés, contrats et conventions, engagé au second semestre 2017 a été complété, actualisé et sensiblement étoffé ;
- un marché de diagnostic et d'élaboration du plan de prévention des risques psycho-sociaux a été attribué sous forme de groupement de commande (CCBZ, Geudertheim, Gries, Kurtzenhouse, Hoerdt, Weitbruch et Weyersheim) et exécuté, via le Cabinet CEGAPE ; un COPIL consolidé a été mis en place pour partager les retours et envisager une mutualisation de certains axes du plan de prévention pour l'ensemble des agents des collectivités-membres ;
- le groupe de travail « matériels techniques » a pu visiter l'ensemble des centres techniques et ateliers communaux en avril 2018 ; quelques pistes de mutualisation ont été dégagées, qui demanderont à être explorées plus en détail ;
- une action de benchmarking a été engagée entre mai et juillet en direction des EPCI voisins accompagnée d'une rencontre de certains d'entre eux et un questionnaire a été créé, recensant leur situation en termes de mise en œuvre des schémas ;
- le COTEC a été réuni en janvier (avec une intervention d'ES), en juin et en août 2018.

Deux pistes de travail sont en cours d'exploration à fin 2018 :

- la mise en place d'un système mutualisé de téléphonie/Internet sur IP (dans une logique de réseau d'entreprise),
- la mise en place d'un outil de gestion de la relation citoyenne (GRC), qui permettrait d'ouvrir un portail d'accès unique aux administrés, qui concernerait conjointement les services communautaires et communaux.

* * * * *

L'année 2019 a été consacrée à la mise en œuvre des différentes actions explorées les années précédentes.

Un outil de **gestion de la relation citoyenne (GRC)** a été déployé par la Communauté de communes, pour l'instant mutualisé avec la Commune de Hoerdt (l'adhésion d'autres communes-membres étant escomptée). Il est disponible depuis le 03 février 2020, via les deux sites Internet.

L'accès au **logiciel d'aide à la rédaction des marchés publics LEGIMARCHE**, utilisé par la Communauté de communes, a été étendu à l'ensemble des communes. Une présentation et une comparaison des offres de différents logiciels ont été effectuées en amont.

Une formation de **perfectionnement à l'utilisation du logiciel E-Magnus** (comptabilité/ gestion financière/ gestion de l'état civil, notamment) a aussi été organisée pour l'ensemble des collaborateurs des différentes collectivités.

Un inventaire des matériels dont disposent chaque collectivité a été effectué et diffusé à l'ensemble des mairies dans le but de favoriser les **prêts de matériels** et ainsi éviter des locations ou des achats pour de faibles utilisations.

Des **réunions d'échanges et de partage** entre les agents et/ou les élus, animés par la FREDON Grand Est, ont été organisées sur les thèmes liés à l'**environnement** :

- utilisation de produits phytosanitaires
- fleurissement
- lutte contre les espèces invasives.

Ces réunions vont se poursuivre en 2020 avec notamment, comme thème, la biodiversité. Pour faire suite à ces réunions, des éléments ont été proposés pour diffusion dans les bulletins municipaux.

Une convention triennale portant sur la mise en place d'un **parcours de formation territorialisé** a été signée avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le CNFPT permettant l'organisation, sur nos territoires de formations sur des thématiques proposées par les collectivités. Plusieurs modules ont eu lieu et d'autres sont planifiés pour la filière administrative et la filière technique.

Un **groupement de commande** a été créé entre la Communauté de communes (en tant que coordonnatrice) et l'ensemble des communes-membres concernant les marchés de maintenance, d'entretien et de vérification des équipements et installations. Certains marchés ont déjà été mis en œuvre :

- maintenance des défibrillateurs
- location et entretien des machines à affranchir
- maintenance et vérification des cloches et horloges
- maintenance et vérification des paratonnerres
- maintenance et vérification des équipements sportifs et aires de jeux
- maintenance et vérification des équipements de lutte contre l'incendie : extincteurs, robinets d'incendie armés, systèmes de désenfumage et alarmes incendie

Les économies prévues sont certes modérées, mais conséquentes en pourcentage par rapport aux prix actuels.

	Défibrillateur	Machine à affranchir	Cloches et horloges	Paratonnerres	Equipements sportifs et aires de jeux	Sécurité Incendie
Montant sur durée totale (5 ans)	5 320,00 €	6 343,00 €	5 050,00 €	4 138,00 €	23 094,45 €	34 760,50 €
Economie sur durée totale (5 ans)	1 702,00 €	4 856,46 €	4 950,78 €	1 331,30 €	1 932,08 €	22 281,35 €
	24%	43%	50%	24%	8%	39%

A noter que les économies ne sont pas équivalentes pour toutes les collectivités, puisque certaines ne disposent actuellement pas de contrat pour les équipements concernés. **La mutualisation permet donc aussi aux collectivités d'être à jour de leurs obligations réglementaires.**

Des économies sont aussi attendues pour les fournitures de bureau et le papier, pour lequel des prix d'ensemble ont été négociés au vu de la quantité.

Dans la continuité de cet objectif d'être à jour des obligations réglementaires, la Communauté de communes a organisé et pris en charge un **recensement des équipements des bâtiments** communaux et communautaires et des contrôles afférents, par un prestataire spécialisé. Cette prestation sera réalisée début 2020.

De nombreuses réunions ont été organisées tout au long de l'année pour le suivi des actions de mutualisation :

- 3 réunions du Comité de Pilotage (DGS de chaque collectivité et Bureau communautaire comprenant 1 élu par commune) et 2 présentations en Bureau Communautaire,
- 3 réunions du Comité Technique (DGS de chaque collectivité, sous l'égide de Jacques ECKERT, Vice-Président délégué à la mutualisation)
- 3 réunions de Groupe de Travail Commande Publique

- 2 réunions du Groupe de Travail Matériels Techniques et Engins.

Plusieurs pistes de travail sont en cours d'exploration à fin 2019 avec une mise en œuvre prévue pour 2020:

- des **réunions d'échanges et de partage** dans le domaine de l'environnement, mais aussi dans de nouveaux domaines,
- de **nouveaux marchés** dans le cadre du groupement de commande déjà créé, tels la maintenance des ascenseurs,
- une prestation de géolocalisation du réseau d'éclairage public, de signalisation tricolore et d'illumination,
- un déploiement du SIG avec l'intégration de nouvelles données et des formations aux agents,
- un achat de matériels pour mise à disposition des communes, notamment en renouvellement de matériels, acquis par le SIVOM et obsolètes,
- des négociations de prix, au vu du volume pour des fournitures.

IV/ LES ELEMENTS DE PROSPECTIVE DANS LESQUELS S'INSCRIT LE BUDGET 2020

Les orientations budgétaires 2020 traduisent une fois de plus la volonté de la CCBZ de poursuivre les investissements nécessaires au territoire, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement afin de garantir la solidité financière de la collectivité.

1/ Le budget Principal

- En matière de charges courantes : une augmentation de 5% est prévue pour les charges à caractère général, et l'ajustement des charges de personnel pour tenir compte du GVT
- En matière de subvention : la collectivité envisage de reconduire son enveloppe, et de maintenir le montant de la contribution annuelle à la GEMAPI à 200.000€.
- En matière fiscale : une stabilité des taux est projetée. Le reversement au titre du FNGIR est stable (430.311€). Quant au FPIC, le prélèvement au titre de 2020 peut être estimé à 543.000€ pour le territoire dont environ 253.000€ de droit commun à la charge de la CCBZ

A compter de l'exercice 2020, le reversement du prélèvement sur paris hippiques est affecté pour moitié aux EPCI et pour moitié aux communes-membres sur lesquelles se situe un hippodrome.

La CCBZ table sur une recette de 45.000€ à ce titre pour 2020 et propose donc de prendre à sa charge 45.000€ du FPIC demandé aux communes-membres, hormis celui de Hoerd

- DGF : stabilité de l'enveloppe par rapport à 2019
- Concernant les investissements, comme évoqué plus haut, un programme pluriannuel ambitieux d'investissement a été mis en place depuis 2017, qui a conduit la Communauté de Communes à initier de gros chantiers de voirie. Les grands projets donnant lieu à inscription de crédits en 2020 sont les suivants :
 - Travaux de voirie à Bietlenheim et Weitbruch (975.000€)
 - Poursuite du déploiement du numérique (670.000€)
 - Réhabilitation énergétique de la Mapad (1.010.000€)
 - Mise en place de la géolocalisation de l'éclairage public (120.000€)
 - Travaux de remise à niveau de la MDS : informatique, ravalement, ... (130.000€).

Le recours à l'emprunt fin 2019 permettra de financer ce programme.

- A noter qu'il conviendra également d'inscrire les crédits nécessaires à l'acquisition auprès du Département de 17 ha contigus au site de l'EPSAN à Hoerdt, en vue de les céder à un opérateur en charge de leur aménagement en zone d'activité économique. Il est proposé que le financement se fasse via un emprunt-relais.

2/ Le budget annexe Eau :

Son moyen de financement est la redevance appliquée à chaque m3 consommé. Le montant de cette redevance a été fixé pour 2020 par le Conseil Communautaire à 0,87€ HT/m3 (pas d'augmentation).

Le produit de cette redevance est prévu à hauteur de 785 000€ pour 2020 et permettra de poursuivre le financement du renouvellement du réseau d'eau à Hoerdt, Weitbruch et Bietlenheim notamment, les charges du service (entretien réseau, puits, station de pompage, charges du personnel ...), les charges d'emprunt et l'amortissement des équipements, ainsi que la poursuite du programme de sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire. Aucun recours à l'emprunt n'est à prévoir en 2020.

3/ Le budget annexe Assainissement

Son moyen de financement est exactement le même que celui de l'eau. Pour 2020, la redevance a été fixée à 2.10€ HT/m3 (pas d'augmentation). Le produit attendu pour 2020 est de 1 590 000€.

A cette redevance s'ajoute une prime pour épuration, ainsi que la participation d'industriels conventionnés.

Ces recettes permettent ainsi de couvrir :

- Les charges du service (entretien des réseaux de collecte, de la station d'épuration ...), les charges d'emprunt, l'amortissement des équipements,
- Les rénovations de conduites à Hoerdt, Weitbruch et Bietlenheim et autre renouvellement de matériel.

4/ Le budget annexe Ordures Ménagères

Tout comme les deux précédents budgets annexes, celui-ci se finance également par une redevance.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de communes est passée à la redevance incitative dont les tarifs comportent une part fixe et une part variable. Pour 2020, le Conseil Communautaire a voté le maintien des tarifs.

Les recettes attendues pour l'année 2020 sont de 1.340.000 €, pour permettre le financement de la collecte des ordures ménagères, de la gestion des déchetteries, du traitement des OMR, des charges de personnel, de la mise en œuvre des actions du Programme Local de Prévention des Déchets et de l'amortissement des bacs et autres équipements.

Suite à l'étude d'optimisation des déchetteries, le conseil de Communauté a validé le scénario de création d'une déchetterie centrale à Kurtzenhouse. L'investissement, estimé à 2 M€, sera financé en grande partie par l'autofinancement dégagé par ce budget. Un emprunt complètera le plan de financement. Rappelons qu'à ce jour l'endettement de ce budget est nul.

5/ Les budgets annexes concernant les lotissements d'habitation et micro zones d'activités

Ces budgets sont soumis à une gestion de stock consistant en la valorisation du foncier et des travaux de viabilisation. L'ensemble est financé par la cession des terrains. Le décalage dans le temps entre la charge de viabilisation et la commercialisation des parcelles demande un financement par prêt relais.

Montant HT		2020	2021	TOTAL
Voirie	BIETLENHEIM - rue principale	143 700,00 €		
	WEITBRUCH - rue de la chaux	473 592,00 €		
Total Voirie		617 292,00 €	0,00 €	617 292,00 €
Poteaux d'incendie		42 000,00 €	42 000,00 €	84 000,00 €
Déploiement numérique		670 000,00 €	572 000,00 €	1 242 000,00 €
Mapad		1 010 000,00 €		1 010 000,00 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		2 339 292,00 €	614 000,00 €	2 953 292,00 €
Travaux	BIETL - rue Principale	40 000,00 €		40 000,00 €
	WEIT - rue Chaux	188 000,00 €		188 000,00 €
	HOERDT - secteur Gare	380 000,00 €		380 000,00 €
	HOERDT - rue Hasloch	185 000,00 €		185 000,00 €
Branchements		100 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €
Renouvellement matériel		100 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €
TOTAL BUDGET ASSAINISSEMENT		993 000,00 €	200 000,00 €	1 193 000,00 €
Travaux conduite	BIETLENHEIM - rue principale	138 900,00 €		138 900,00 €
Sécurisation réseau AEP		540 000,00 €		540 000,00 €
Branchements		100 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €
Compteurs		80 000,00 €	80 000,00 €	160 000,00 €
Renouvellement matériel		80 000,00 €	80 000,00 €	160 000,00 €
TOTAL BUDGET EAU		938 900,00 €	260 000,00 €	1 198 900,00 €
Travaux décheteries		2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
TOTAL BUDGET OM		2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
TOTAL PREVISIONNEL		6 271 192,00 €	1 074 000,00 €	7 345 192,00 €

